



Perte actualisée du pouvoir d'achat La CGT vous donne la perte de valeur du point d'indice

Il se vérifie que l'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023 et de 3,5% au 1er juillet 2022 et les 5 points d'indice au 1er janvier 2024 sont totalement insuffisants pour rattraper les pertes subies par les agentes et les agents (depuis 2010, le point d'indice devrait être à 5,60 € et non à 4,93).

Dans le document en téléchargement ci-dessous, vous trouverez :

- un premier recto-verso des pertes du point d'indice par rapport à l'inflation depuis le 1er janvier 2000 ;
- un deuxième recto-verso des pertes du point d'indice par rapport à l'inflation depuis le gel du point d'indice au 1er juillet 2010 ;
- un troisième recto-verso des pertes dues à l'augmentation de la cotisation retraite depuis le 1er janvier 2011, avec un tableau récapitulatif des augmentations jusqu'en 2020.

Retrouvez toutes les évolutions du pouvoir d'achat depuis 2000

(téléchargez le document)

NON à l'augmentation des tarifs de la restauration collective

Lors du CNAS du 18 décembre dernier, le secrétariat général nous a informé de l'augmentation du plafond d'harmonisation tarifaire.

Pour rappel, l'harmonisation tarifaire détermine le montant-cible de reste à charge pour les agents. S'ajoute, selon l'indice de l'agent (inférieur ou égal à l'indice 539 majoré), la subvention interministérielle repas.

Le montant de l'harmonisation tarifaire permet aux associations des restaurants financiers de fixer leurs tarifs annuels.

Considérant que les augmentations des années précédentes étaient en deçà de l'évolution des prix à la consommation, le secrétariat général a décidé de porter les montants du plafond d'harmonisation tarifaire pour 2026, à 6,22€ (5,67€ en 2025) pour l'Île-de-France et à 6,70€ (6,15€ en 2025) pour les autres régions, ce qui fait une augmentation de 0,55€ (soit près de 10%).

(voir la suite en ligne)

PSC

Alerte sur les données personnelles utilisées par ALAN

Une nouvelle étape a été récemment franchie par Trump et l'administration des États-Unis dans sa guerre impérialiste menée contre les libertés fondamentales et la sécurisation des données personnelles des ressortissants européens. Ainsi et sous l'injonction de Trump, la Commission européenne va « négocier » en 2026 avec les États-Unis l'accès à des données sensibles de citoyens européens, comme les données biométriques, pour recourir à l'exemption de visa aux frontières états-uniennes.

(voir la suite en ligne)

SOMMAIRE

Page 1 : nouvelles de la DGFIP

Page 2 : le coin des cadres et techniciens avec l'UGICT-CGT

Page 3 : le coin du collectif aubois de la fonction publiques avec l'UFSE

Page 4 : devoir de mémoire



Imprimé par la section syndicale
CGT finances publiques de l'Aube
UD CGT 10 / 2A boulevard du 1er RAM
10 000 TROYES
<https://10.cgtfinancespubliques.fr>
cgt.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

LE SOIN DES CADRES ET TECHNICIENS AVEC L'UGICT-CGT



DANGER ! LE PATRONAT CONTINUE D'INDIVIDUALISER NOS AUGMENTATIONS DE SALAIRES

Pour les ingés, cadres, techs et professions intermédiaires, l'individualisation des augmentations et de nos rémunérations – notamment par le biais des primes – n'est pas un sujet nouveau. Pourtant, un nouveau sondage publié par WTW ce mois-ci, montre que l'individualisation des hausses de salaires se généralise de plus en plus, au détriment des augmentations collectives.

Le patronat se radicalise de plus en plus

Les résultats du sondage rapportent que les entreprises sont 100% à répondre qu'elles prévoient dans leur définition des budgets d'augmentations des hausses individuelles, contre 92% l'an dernier. Encore plus parlant, elles sont moins d'un tiers (29%) à déclarer prévoir des augmentations générales en 2026, quand elles étaient 61% en 2025 !

Par ailleurs, les entreprises françaises sont celles qui prévoient les augmentations les plus basses comparées à nos voisins (3,5% au Royaume-Uni, 3,4% en Allemagne) ! Le patronat décide de tabler sur des politiques salariales austéritaires, au même titre que le gouvernement qui a décidé le gel du point d'indice des fonctionnaires sous prétexte de la dette.

Pour rappel, les résultats de nos baromètres Ugict-CGT/ViaVoice en 2023 faisaient déjà état de la place importante qu'occupent les augmentations individuelles chez les Ictam : 42% des cadres en avaient reçu une, ainsi que 25% des professions intermédiaires.

Il y a urgence : exigeons des augmentations générales !

La généralisation du recours, par le patronat, aux augmentations individuelles plutôt que générales a plusieurs lourdes conséquences :

- Déjà, sur notre pouvoir d'achat : les augmentations individuelles ne sont pas forcément corrélées au taux de l'inflation, alors que des négociations annuelles obligatoires (NAO) qui exigent des augmentations collectives en pourcentage se font généralement sur cet indice. De plus, si tous les salaires n'augmentent pas de manière proportionnelle, il y a un tassement vers la baisse ! C'est d'ailleurs ce que subissent les ingés, cadres techs et professions intermédiaires : les salaires ont augmenté de moins de 1% en euros constants depuis les années 90, contre 13% pour l'ensemble des salariées du privé (Insee, 2024).
- Une course à la performance : les augmentations individuelles impliquent d'avoir été "choisi-e", et ce choix se fait généralement à la suite d'entretiens individuels, qui eux reposent sur des critères qui peuvent être opaques et/ou plus ou moins bien fondés. C'est en tout cas ce que les travailleurs à responsabilités dénoncent : plus de la moitié des cadres et professions intermédiaires estiment que le système d'évaluation individuel n'est pas fondé sur de bons critères (Ugict/ViaVoice 2025, 2024). Augmentation des tâches de reporting, sentiment d'être contraint-e de participer aux événements officiels (type « afterworks ») pour se faire "bien voir", ou encore individualisation et hausse de la compétitivité au sein d'un même collectif de travail ; les conséquences sont nombreuses, et elles ne profitent qu'au patronat !
- Un danger pour l'égalité salariale : puisque les hausses individuelles sont notamment basées sur la performance, elles valorisent certains comportements tels que le présentisme, le fait d'être toujours joignable, ou encore la présence aux temps informels (« afterworks », « cocktails », séminaires, dîners de travail, etc.) – ce qui peut mettre en difficulté les femmes ingés, cadres techs, qui supportent en général le plus gros de la charge mentale familiale. Une étude de l'Apec (2024) rapporte que 59% des femmes cadres déclarent avoir des difficultés à concilier vie pro/vie perso, contre 49% des hommes cadres. Le rapport de 2025 du HCE, lui, faisait le constat que ce sont plus de 8 femmes sur 10 qui considèrent que dans le monde du travail, hommes et femmes ne sont pas traités de la même manière. 8 femmes cadres sur 10 estiment par ailleurs que le fait d'avoir un enfant peut freiner une évolution de carrière (Apec, 2023).

C'est pour toutes ces raisons que la CGT et son Ugict appellent l'ensemble des salariées à se mobiliser pour rouvrir les négociations salariales et exiger des augmentations générales de salaires en pourcentage !

FONCTION PUBLIQUE : L'URGENCE SALARIALE, C'EST MAINTENANT, PAS EN 2027 !

A l'occasion du Conseil commun de la Fonction publique (CCFP), le ministre a présenté une feuille de route 2026 articulée autour d'un "agenda social" (santé et conditions de travail, protection des agents, organisation du travail) et d'un cycle de discussions mensuel sur les carrières et les rémunérations. (déclaration lue au CCFP)

La CGT prend acte de cette méthode. Mais les agents n'attendent pas un calendrier : elles et ils attendent des mesures. Or l'essentiel est renvoyé à 2027, alors même que le décrochage du pouvoir d'achat et la crise d'attractivité s'aggravent.

» Salaires : un cycle de discussions ne remplace pas une revalorisation générale

Le ministre annonce l'installation, "dans les prochaines semaines", d'un rendez-vous mensuel visant à "objectiver" des trajectoires (grilles, progression, articulation indiciaire/indemnitaire, reconnaissance de l'expérience). Il évoque aussi des "signaux immédiats" pour une application au 1er janvier 2027 : amélioration des taux de promotion en catégories C et B, correction de la baisse des taux en FPE, pistes sur la reprise d'ancienneté et la VAE, notamment dans le médico-social. Mais ces engagements restent conditionnés par le cadre budgétaire et l'adoption de la loi de finances.

Pour la CGT, c'est le cœur du sujet : l'urgence impose des décisions dès le PLF 2026. **Nous exigeons une revalorisation générale immédiate et significative, la fin du décrochage du point d'indice et des mesures de rattrapage, en particulier pour les métiers féminisés.** Le versement de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat doit être rétabli.

» PSC : des échéances, mais des droits à garantir !

Le ministre confirme le déploiement en 2026 de la PSC au sein de la Fonction publique de l'État (contrats collectifs santé et adhésion obligatoire), des obligations renforcées au sein de la Fonction publique territoriale (avec la promulgation de la loi 2025-1251 du 22 décembre 2025 sur le volet prévoyance), des négociations au sein de la Fonction publique hospitalière avec objectif de participation employeur en santé à partir de 2027.

S'agissant plus particulièrement de la Fonction publique hospitalière, il est urgent de réviser les objectifs poursuivis au titre de la négociation en ouvrant de réelles discussions y compris sur le maintien et l'extension des droits à une santé gratuite dans les établissements hospitaliers.

La CGT le rappelle : la PSC doit être un droit effectif et financé, pour toutes et tous, avec respect des accords signés, notamment dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

La CGT réaffirme deux mesures de justice immédiates : l'abrogation du jour de carence et le rétablissement du versement à 100 % de la rémunération versée aux agents en congé maladie ordinaire.

» Agenda social 2026 : des actes, pas des intentions !

Santé au travail, égalité salariale et professionnelle, protection des agents, numérique et IA : ces chantiers ne peuvent déboucher sur de "simples recommandations". La CGT participera avec une ligne claire : des garanties opposables, des moyens, des effectifs - pas une concertation-alibi.

» Logement : une condition pour tenir le service public

Le ministre annonce un groupe de travail logement le 28 janvier. La CGT y portera une exigence simple : permettre aux agents de vivre là où elles et ils travaillent suppose des politiques budgétisées, pas des annonces sans crédits.

Derrière le rideau de fer*

Devoir de mémoire

17 janvier 1961 : assassinat de Patrice Emery Lumumba

Patrice Emery Lumumba, premier Premier ministre du Congo indépendant est assassiné dans le plus grand secret. Les Américains (encore eux!) voient d'un mauvais œil ce militant Congolais qui lutta pour la décolonisation et l'indépendance de son pays, mais aussi pour le panafricanisme socialisant car les impérialistes ont besoin de l'uranium congolais ! Quand l'affaire éclate au début des années 2000, la Belgique reconnaît une responsabilité morale.

22 janvier 1963 : le traité de l'Élysée

Ce traité est signé par Charles de Gaulle et Konrad Adenauer. Un éclairage est nécessaire sur ce mythe qui empoisonne véritablement la vie politique française. Le but initial du traité de l'Élysée est d'opérer un relatif « découplage » de la RFA vis-à-vis des États-Unis et de l'OTAN. On voit bien dans les faits l'exact opposé, à savoir que l'Allemagne est un vassal assumé des États-Unis. Cela ne serait pas si grave si les volontés de réarmement de ce pays ne nous posaient pas de véritables questions existentielles. On parle volontiers de couple franco-allemand. Or, dans les faits on constate une schizophrénie française à vouloir rester avec un « partenaire » violent et menteur. Combien de coups de poignard dans le dos la France n'a-t-elle pas reçus ? Allez on y va : l'énergie nucléaire, l'industrie métallurgique, l'agriculture, la défense, les transports... Allez jeter un œil à la «[déclaration commune](#) pour une alliance germano-américaine pour le XXI^{ème} siècle » signée par Schröder et Bush. On comprend mieux toutes les trahisons allemandes... Il est temps de faire nos valises !!

27 janvier 1945 : libération du camp d'Auschwitz par l'Armée rouge

La Seconde Guerre mondiale est souvent dépeinte comme une victoire principalement américaine, avec un accent mis sur le débarquement de Normandie et la libération de Paris. Ces événements, certes héroïques et déterminants, captivent l'imagination et nourrissent le récit d'une guerre gagnée par le courage et la supériorité des forces alliées occidentales. Cependant, cette représentation ne rend pas justice à l'ampleur du conflit sur le front de l'Est, qui fut de loin le théâtre le plus sanglant et décisif de la guerre.

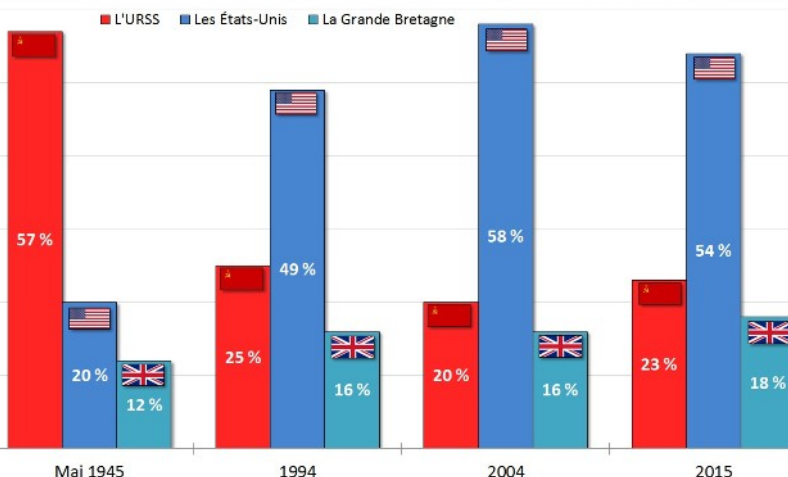
Dans l'imaginaire collectif occidental, la Seconde Guerre mondiale est réduite à une lutte simplifiée entre la liberté américaine et le totalitarisme nazi, une vision binaire qui occulte le rôle majeur de l'URSS.

Cette réécriture historique par Hollywood non seulement glorifie la contribution américaine, mais elle minimise également l'importance des autres nations alliées, particulièrement l'Union soviétique. Cela a contribué à façonner une mémoire collective où la complexité de la guerre, les alliances et les contributions multiculturelles sont éclipsées par une narration centrée sur un seul protagoniste. Cette tendance à effacer ou à minimiser l'histoire soviétique dans le conflit n'est pas seulement un acte de négligence culturelle, mais elle participe aussi à une forme de révisionnisme qui affecte la compréhension globale et l'appréciation des véritables dynamiques de la Seconde Guerre mondiale.

27 janvier 1944 : fin du siège de Leningrad

Le siège de la ville prit définitivement fin après une durée totale de 872 jours par les troupes allemandes. Ce blocus, qui fut le plus long de la guerre coûta aux Soviétiques 1 800 000 hommes (dont plus d'un million de civils).

Sondage en France : "Quelle est, selon vous, la nation qui a le plus contribué à la défaite de l'Allemagne en 1945 ?" (Source : sondages IFOP 1945, 1994, 2004, 2015)



SE SYNDIQUER !

NOM :
PRÉNOM :
MEL :

Nous reprendrons contact avec vous ou cliquez directement sur l'image du cadre

